

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

COMMUNE
DE
S C I E Z



74140

Téléphone : 04 50 72 80 09
Télécopie : 04 50 72 83 08

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2012

PRESENTS : Mesdames, Roch Monique, Rapin Jacqueline, Longuet Odile, Bourgeois Fatima, Braize Liliane, Badaire Corinne, Fillon Sandrine, Vuattoux Georgette,
Messieurs, Bidal Jean-Luc, Trivério Christian, Vignaud Christian, Couasnon Thierry, Favre Pierre, Gilbert Joël, Bidal Claude, Huvenne Bernard.

PROCURATIONS :

Démolis Hubert à Trivério Christian, Henry Jeanine à Longuet Odile, Kabut Florence à Favre Pierre, Pierron André à Gilbert Joël, Marre Michèle à Jacqueline Rapin, Kupper Lionel à Huvenne Bernard, Requet Michel à Vuattoux Georgette.

ABSENT EXCUSE : Réale Richard,

ABSENTS : Truchot Hervé, Appert Nicolas.

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, et ce conformément aux dispositions de l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fillon Sandrine a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 25-01-2012

Chaque membre de l'Assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 25 janvier 2012, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ces documents.

Le Procès Verbal du 25-01-2012 est adopté à l'unanimité.

DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS. (Article L2122-22 et L2122-23 du CGCT)

EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 13-02-2012

1 - Recours aux actes administratifs – Election du représentant de la collectivité pour la signature des actes.

Exposé : Bidal Jean-Luc, le Maire,

-rappelle la délibération en date du 7 décembre 2009, autorisant le Maire a recourir à un simple acte administratif pour la plupart des acquisitions, ventes, échanges, partage acceptation des dons et legs, transactions diverses ne comportant pas de difficultés juridiques particulières, la commune se réservant toujours la faculté d'avoir recours à l'intervention des notaires,

-considérant que monsieur Jean-Pierre Eme avait été élu pour signer les actes au nom de la collectivité,

-Propose de nommer monsieur Christian Vignaud pour représenter la collectivité lors de la signature des actes,

Décision :

Sur proposition de monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après débat et vote, unanime,

-Désigne Monsieur Vignaud Christian comme représentant de la collectivité pour la signature des actes administratifs.

M. Claude Bidal fait remarquer qu'il serait bon que les élus soient avertis avant le public des décisions prises par le maire (en référence à l'entretien du Maire de ce samedi 11 février sur le site internet de la commune au cours duquel il annonce la nomination de Christian Vignaud pour succéder à Jean-Pierre Eme à la voirie).

Le Maire précise que cette décision lui incombe et rappelle que cela a été évoqué lors de la réunion de la commission voirie en date du 27 janvier 2012, réunion à laquelle un membre de la liste de Claude Bidal était présent.

2 – Approbation des tarifs 2012 du Port de Plaisance.

Exposé : Vignaud Christian, Maire adjoint,

Comme chaque année, le maire propose réactualisation des tarifs appliqués au port de plaisance. Précise qu'un lissage à 46€ le m2 a été pratiqué de 2005 à 2009. Depuis 2010, le m2 est passé à 47€.

Propose cette année de passer à 48€ le m2. Cette augmentation est basée sur l'augmentation du coût de la vie et se justifie par une prestation de qualité (électricité, WIFI, vidéosurveillance...).

ANNUEL	48 € le m ²
ANNUEL (bouée)	30 € le m ²
SAISONNIER / ANNUEL (12 mois ou 6 mois d'Avril à Septembre) :	
octobre à mai	1,5 € le m ² le mois
juin et septembre	4,5 € le m ² le mois
juillet et août	30 € le m ² le mois
SAISONNIER (tarif au mois)	
octobre à mai / mois	6 € le m ²
octobre à mai / 15 jours	4 € le m ²
juin et septembre / mois	10 € le m ²
juin et septembre / 15 jours	6 € le m ²
juillet et août	32 € le m ²
semaine en juillet et août	8 € le m ²
bouée	50% du tarif saison catway
CALE DE MISE A L'EAU	
Couleur tickets année : rose, mois : rouge, semaine : vert, journée : jaune.	
année	200 €
mois	60 €
semaine	20 €
journée	5 €
TARIF VISITEURS NUIITEES 17H / 10H	11 €

Toutes les embarcations doivent être assurées (R.C. + renflouage) et immatriculées (numéro inscrit sur la coque).

La sous-location par le pétitionnaire est formellement interdite, toutefois pendant la période d'inoccupation de l'emplacement, l'autorité communale se réserve le droit de l'utiliser à son profit (CF article 3b du règlement d'exploitation).

Embarcation en état d'abandon et présentant un danger de flottaison (frais de dossier) : 150,00 €

Amarrage défectueux présentant un danger pour les usagers et les infrastructures portuaire : intervention garde-port : 50 €

Chaque réservation saisonnière sera obligatoirement accompagnée d'un chèque d'acompte correspondant à 30% du montant total de la facture, qui sera réglée en totalité à l'arrivée de l'embarcation. Aucune réservation de location ne sera prise en compte si elle n'est pas confirmée au minimum 15 jours avant la date d'arrivée. (mail, fax, courrier). En cas d'annulation après ce délai, aucun remboursement ne sera effectué.

Badge accès pontons et sanitaires : 10 €

Relance location de poste (frais de dossier) : 50 €

Pour les chantiers navals et Bateau Léman Loisirs : base de bateau de 23 m² à 48 €.
2 places "va et vient" à demi-tarif pour les chantiers navals.

BATEAU LEMAN LOISIRS : 1 104 €

LEMAN NAUTIC : 6 places à 1104 € et 2 places à 552 = 7 208 €

NAUTISPORTS : 5 places à 1104 € et 2 places à 552 € = 6 624 €

Remise de 10% aux clubs du port (pêcheurs amateurs, CNS,...)

Décision :

Entendu exposé de monsieur le Maire adjoint,
Le Conseil Municipal, après débat et vote, unanime,

-Approuve les tarifs annuels 2012 du port de plaisance.

M. Vignaud fait état des nombreux problèmes techniques et dégâts engendrés au port suite au froid et à la glace. Des dossiers de demande d'indemnisation aux assurances sont à prévoir.

M. le Maire regrette l'inconscience de certains adultes et enfants qui se sont aventurés sur la glace frêle au port ces derniers temps. Il entend convoquer les personnes concernées, dans la mesure du possible.

(M. Couasnon signale une erreur de frappe concernant les tarifs appliqués à Lemman Nautic).

3- Approbation de la modification N°9 du P.L.U.

Exposé : Bidal Jean-Luc, le Maire

Vu la délibération N°2010-11-9 autorisant modification N°9 du PLU,

Vu le rapport du commissaire enquêteur établi le 21 janvier 2012,

Afin de tenir compte des remarques de la Sous-préfecture et dans le but de respecter une cohérence administrative, le maire précise que l'enquête publique ne sera validée qu'au niveau de la zone NA4 de Bonnatrait.

Le Conseil Municipal, après débat et vote, à la majorité moins 6 voix contre (*Bidal Claude, Fillon Sandrine, Vuattoux Georgette, Huvenne Bernard et Kupper Lionel et Requet Michel par procuration*)

-Approuve la modification N°9 du P.L.U,

-Précise que cette modification n'est approuvée que pour la zone NA4 de Bonnatrait.

M. le Maire précise que l'enquête publique a été soumise sur 2 sites mais que, suite à une erreur de sa part dans la rédaction de la délibération et afin d'éviter toute poursuite devant le tribunal administratif, la modification mise en délibération ce jour ne concerne que la zone Na4.

M. le Maire rappelle l'histoire de ce projet, depuis l'acquisition des terrains jusqu'au projet immobilier actuel. Il précise que la commune est toujours soumise à des pénalités (env.47000€/an) pour le non-respect du nombre de logements aidés. Or ce projet immobilier prévoit moins d'un tiers de logements aidés.

Il ajoute que ce projet prévoit la création d'un deuxième rond-point pour lequel un dossier de demande de subvention a été déposé auprès de l'agglomération franco-valdo-genevoise. Il précise par ailleurs que la deuxième phase de ce projet concernant les terrains communaux interviendra d'ici 4 à 5 ans.

M. Couasnon demande des précisions sur le financement des sorties routières. M. le Maire répond qu'un aménagement provisoire de sortie sur la RD 1005 sera à la charge du promoteur. Le projet de rond-point s'élevant à plus de 3M d'€ dépend de divers soutiens (Conseil Général, Agg. Franco-valdo-genevoise, ...).

M. Bidal C. déplore le manque de réflexion globale sur l'avenir de Bonnatrait et regrette la précipitation à construire de nouvelles habitations.

M. le Maire réplique que le questionnement est certes légitime mais ressenti et analysé depuis 5 ans par de nombreuses études, aujourd'hui en recollage (nouvelle étude financée par la CCBC). Il précise que ce projet correspond parfaitement aux directives et attentes du conseil Général.

M. Huvenne désapprouve la non inscription de ce projet dans le projet global du PLU.

M. Bidal C. rappelle que le premier conseil dont il a fait partie a élaboré un plan d'aménagement de la traversée de Sciez mais que celui-ci n'a pas abouti car les municipalités ont changé depuis.

M. Vignaud précise que le projet de circulation a été établi sous le conseil municipal de M. Néplaz.

M. le Maire ajoute à son tour que les schémas d'aménagement de desserte routière aboutissent aux mêmes conclusions quels que soient les cabinets d'étude et qu'ils seront intégrés au P.L.U.

Mme Fillon demande des précisions sur la création d'aires de jeux pour enfants et de pistes cyclables au sein de ce projet immobilier.

M. Vignaud répond que des aires de jeux sont prévues au sein du chemin boisé et M. le Maire complète en évoquant un projet de piste cyclable à l'étude.

COMMUNICATIONS DU MAIRE ET QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERES ET CONSEILLERS

COMMUNICATIONS DU MAIRE

En début de séance, M. le Maire fait remarquer les absences répétées de certains élus, y compris de sa majorité. Il souligne plus particulièrement celle de M. Requet, seul élu de sa liste ce qui déséquilibre les débats du conseil municipal. Un courrier lui sera adressé dans ce sens.

Suite au décès de M. Eme, un nouvel élu de la liste Agir ensemble pour Sciez rejoindra bientôt le conseil municipal.

M. le Maire souhaite la création de deux groupes de travail :

- un groupe doit étudier le projet d'aménagement floral global afin de lancer les appels d'offre (pour la fourniture et la mise en place des plantes). Mmes Longuet, Rapin, Roch et MM Bidal C. et Vignaud se proposent. Un représentant de l'office du tourisme doit être présent. La réunion est fixée au jeudi 16 février à 10h30.

- un groupe doit réfléchir à l'affichage sur la commune. Il devient impératif de le codifier, notamment pour les manifestations organisées par les associations des communes voisines. L'affichage des manifestations communales et de la publicité étant déjà réglementé.

QUESTIONS DIVERSES

-Mme Rapin informe l'assemblée que dans le cadre du dossier en cours avec le CAUE et les étudiants concernant l'étude énergétique des bâtiments, une visite de différents sites mettant en valeur une politique locale de l'énergie, est programmée à Genève le 23 mars prochain. Tous les conseillers sont invités.

Mme Bourgeois fait un point sur l'avancée du projet de crèche intercommunale et fait circuler deux propositions du cabinet d'architecte engagé par le SISAM pour la maîtrise d'œuvre du bâtiment.

Mme Bourgeois annonce, en tant que membre du Conseil de surveillance des hôpitaux du Léman, la création d'une intercommunalité afin de ne pas rentrer en concurrence avec le Centre hospitalier intercommunal d'Annemasse-Bonneville.

Mme Bourgeois informe du lancement en mars d'un diagnostic local de sécurité, initié par le Centre de Prévention de la Délinquance. Afin d'apporter une vraie réalité, les questions concerneront toute l'année.

Prochaine réunion du Conseil Municipal:

Vendredi 9 mars 2012 à 20h30

Monsieur Le Maire constatant l'ordre du jour et les questions orales épuisées,
La Séance Publique est levée à 21h45 heures

PROCES-VERBAL DE SEANCE DRESSE LE 17-02-2012 PAR LE SECRETAIRE ELU PAR SES PAIRS
PRESENTS EN L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 13-02-2012
SIGNÉ

Le secrétaire de séance
Fillon Sandrine



Le Maire
BIDAL Jean-Luc



Vu pour être affiché le 17-02-2012 conformément aux prescriptions
de l'article L 221.25 du Code Général des Collectivités Territoriales